

**Séance du Groupe de coordination
Mercredi 24 février 2016 de 17h15 à 19h00
Salle PM 234
PV ADOPTE**

Coprésidence :

Paola Marchesini (PM), Isabelle Mili (IM)

Membres présents :

Michel Oris, Renato Bortolotti (RB), Dominique Bruxelles (DB), Pascal Cirlini (PC), Serge Erard (SE), Céline Mérad Malinverni (CMM), Anne Sgard (SG), Carole Veuthey (CV), Laurent Vité (LV), Nicolas Walter (ADEFEP), Waël Almoman (WA), Raphaël Fornallaz (RF),

Membres excusés :

Walter loosli (WL), Marie Besse (MB), Greta Pelgrims (GP), Simon Toulou (ST), Juan Rigoli (JR),

Prise du PV Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption du PV du 18 novembre 2015
 2. Informations des co-présidentes DIP/IUFE (extrait de casier judiciaire spécial, développement de la formation continue, calendrier et modalités d'application et de concrétisation de la nouvelle LIP, projet de loi 11779...)
 3. Point de situation des filières
 - FEP
 - Travaux sur les motions 2194 et 2305
 - Avancées du Groupe de travail
 - Renouvellement de la reconnaissance du CCEP par la CDIP
 - Perspectives de rentrée 2016-17
 - Perspectives pour la suite
 - FORENSEC
 - Dispositif transitoire (pour détenteurs de CCDIDA)
 - Mesures transitoires (90 crédits ECTS dans la discipline d'enseignement pour l'admissibilité)
 - Avancées du travail de la task-force
 - Dernières conditions pour la reconnaissance par la CDIP
 - MESP
 - Perspectives pour la rentrée 2016-17
 - Demande de reconnaissance par la CDIP
 4. Divers
-

La séance débute à 17h15.

1. Adoption de l'OJ
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.
 2. Adoption du projet de PV du 18 novembre 2015
Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est approuvé à l'unanimité.
-

3. Informations des co-présidentes DIP/IUFE

Pour l'IUFE, Isabelle Mili (IM) rappelle que dans les conditions d'engagement des maîtres et maîtresses généralistes dans l'enseignement genevois, année scolaire 2016-2017, pour les 3 filières de formation, un extrait de casier judiciaire spécial est à présent demandé avant la finalisation du processus de recrutement.

IM aborde le point de la formation continue (FC donnée par des formateurs IUFE) précisant qu'en matière de gestion financière, un impératif certain s'impose : la comptabilité analytique est en effet nécessaire et donc organisée, étant donné la diversité des sources financières (la part des subventions fédérales, cantonales, du DIP et de l'Université), qui doivent être clairement explicitées pour l'ensemble des formations, Fep, Forensec et Mesp.

Ce qui implique un travail et une organisation ardues, au vu du développement de la FC, tant dans les formations certifiantes, qualifiantes (les recyclages, les formations en établissements et les formations catalogues) qu'intermédiaires (CAS FT).

Il est précisé que cet impératif n'entraîne aucun changement structurel dans le mode de fonctionnement de la COFOCO et COFOPO. Ce changement s'impose d'un point de vue strictement juridique afin d'être dans la légalité au niveau de la convention qui lie l'institut (et lui impose des impératifs) et la loi fédérale qui elle oblige à donner des formations continues à prix réel.

Concernant le calendrier et les modalités d'application et de concrétisation de la nouvelle LIP, IM rappelle que la LIP est en force depuis le 1^{er} janvier 2016 et la concrétisation est en cours (ce point sera repris plus loin dans le cadre du dossier Forensec).

Au sujet du projet de loi déposé concernant les recours traités par l'institut, plus précisément sur la durée d'instruction de ces derniers, jugée trop longue, IM informe qu'une analyse a été effectuée sur ce point et sur les causes de cette temporalité jugée excessive. Il s'avère qu'il va peut-être falloir changer les procédures afin de diminuer le nombre d'étapes à respecter, impliquant qu'à chaque étape l'étudiant doit être légalement entendu et à chaque étape l'intéressé a un mois pour communiquer ses observations. Ce qui entraîne des délais de recours très longs suivant le nombre d'étapes. Il faudrait faire en sorte que ces délais de procédure soient plus courts. IM relève la tension existante entre l'intérêt de l'étudiant qu'il existe plusieurs instances qui puissent l'écouter, à différentes reprises, et qu'il puisse ainsi faire plusieurs fois ses observations, plutôt qu'il n'en existe qu'une seule, ce qui permettrait que l'instruction soit beaucoup plus rapide. C'est donc à l'étude actuellement.

4. Point de situation des différentes filières

FEP

- *Travaux sur les motions 2194 et 2305*

Retour sur l'avancée du Groupe de travail (GT) : les travaux se sont accélérés fin 2015, tant sur les chiffres que sur la démonstration qu'une réduction de la formation à 3 ans ne permettrait pas forcément de réaliser une économie

Le GT a terminé ses travaux et a rendu son rapport au DIP.

Intervention de Paola Marchesini (PM) qui fait un bref rappel historique des principaux faits :

- La demande, à travers une motion, que la formation des enseignants du primaire passe de 4 à 3 ans ;
- Le GT, dont les différentes tâches ont été menées de façon extrêmement large, sur la base des travaux parlementaires (c'est-à-dire sur la base des travaux de la Commission de l'enseignement supérieur) qui avaient pu pointer certaines faiblesses de la formation, qui pouvaient ainsi justifier le fait qu'il n'était donc pas nécessaire que cette formation reste dispensée sur 4 ans au vu de ces points de faiblesse relevés.
Ces points de faiblesse sont la partie différenciation et prise en charge des élèves en grande difficulté → un travail d'analyse conséquent a été effectué, faisant ressortir les passerelles possibles et plus ou moins faciles avec la MESP.

Toutefois, un problème s'est posé au sujet des contraintes fédérales autour de la reconnaissance de la MESP.

Dès lors, il pourrait être imaginé que la MESP dispense 3 ans de Bachelor FEP + 2 ans MESP. La MESP serait alors une continuation naturelle de la FEP. Toutefois, cet élément naturel aussi automatique, qui aurait été souhaité entre la formation primaire de maître généraliste et la formation de maître en enseignement spécialisé, n'est pas possible car ce n'est pas la règle de fonctionnement acceptée au niveau fédéral.

Dès lors, des passerelles sont possibles et ont été renforcées tant en quantité, en qualité qu'en possibilité. Mais le travail réalisé n'a pas permis d'aboutir à la perspective qu'un étudiant qui effectuerait la formation FEP complète, en 4 ans, et qui aurait son titre FEP, avec une année de formation MESP obtiendrait le titre MESP. En 1 année ce n'est pas réalisable, mais en 18 mois. Cet essai a été pensé pour aussi attirer la population enseignante vers la formation spécialisée, mais n'a pas pu être concrétisé. Alors que le manque d'enseignants en enseignement spécialisé est très important. Et que l'éloignement entre les deux formations semble s'accroître.

Une séance d'information est organisée et sera menée par Greta Pelgrims, Carole Veuthey et Aline Meyer le jeudi 25 février 2016 pour tous les étudiants FEP, afin de leur montrer tous les cours existants pour suivre le parcours idéal permettant d'être ensuite reconnu dans la MESP.

PM rappelle le besoin très important de formation des enseignants généralistes face aux élèves en grande difficulté et également la nécessité de faciliter la compréhension pour tous les enseignants généralistes, des possibilités qu'ils ont en formation initiale.

Un travail de clarification des références juridiques a également été effectué informe PM et ce, pour répondre aux contraintes fédérales et des attentes en matière de cadre légal autour de la formation initiale.

Un travail conséquent d'analyse financière a également été effectué par la direction des finances de l'université et par l'IUFE. Les coûts individuels de chaque module de formation FEP ont été explicités de façon très détaillée afin de pouvoir démontrer que la diminution de la formation de 4 à 3 ans ne serait pas source d'économie, et que le coût serait pratiquement identique dans la mesure où bon nombre de cours vont continuer à persister en FAPSE.

Ce travail analytique a permis de passer d'un postulat intuitif à une démonstration pertinente et réaliste.

De plus, la perspective de la création d'une HEP serait un réel surcoût pour Genève, non seulement en termes de coût d'infrastructure mais également en terme de subvention fédérale que le canton perdrait automatiquement. Un étudiant coûterait alors double dans la mesure où il coûterait en sortant de l'université, qui perd alors sa subvention, mais également au canton qui perd aussi sa subvention. Sans omettre de préciser que la reconnaissance fédérale serait perdue et qu'il faudrait tout recommencer sur la base d'une HEP.

Le rapport final rédigé par le GT est transmis à la Conseillère d'Etat ces prochains jours.

Une séance est prévue avec la Conseillère dans la semaine du 29 février au 4 avril 2016.

La ligne politique de la Cheffe du Département sera ainsi validée sur ces points, et proposée ensuite au Conseil d'Etat pour le Grand Conseil. C'est aux environs du mois de mai 2016 que ces objets pourraient arriver au Parlement.

PM précise toutefois qu'il n'y aura pas de changement opérationnel pour la prochaine rentrée 2016-2017.

Dans le cadre de la demande de renouvellement pour la reconnaissance FEP, un dernier point supplémentaire va être réglé, suite à la demande de la CDIP que soit ajouté au titre décerné « sont conformes aux indications de l'article 10 alinéa 1 du règlement du 10 juin 1999 concernant la reconnaissance des diplômes ».

Les prévisions en termes de recrutement sont tout à fait dans la norme supérieure au primaire. La prévision d'augmentation d'élèves est très importante, par contre, au regard du budget, il reste à définir l'organisation qui sera mise en place.

Pour rappel, ce sont 100 étudiants par année qui rentrent en formation. Toutefois, cette année, 200 étudiants ont réussi le test de français, + potentiellement 52 personnes qui l'avaient réussi l'année dernière et qui pourraient se représenter cette année. Donc, beaucoup d'entretiens sont prévus cette année, pour au final seules 100 places disponibles.

De plus, la FEP arrive au terme d'une période transitoire où la formation se déroulait sous 2 plans d'études. Il n'y a plus qu'un seul plan d'études à l'avenir.

Cette année la FEP a introduit le travail d'intégration de fin d'études, et dès 2017-2018 sera introduit le séminaire de préparation au travail d'intégration de fin d'études => condition CDIP.

Pour la suite, la FEP dépend des échéances du calendrier parlementaire.

FORENSEC

Ouverture des inscriptions 2^{ème} année le 29 février 2016, dans le cadre du dispositif transitoire (DT), qui s'adresse aux détenteurs de CCDIDA n'ayant pas pu poursuivre leur formation faute d'une place de stage.

Ce DT reste également en place pour l'année académique 2016-2017, dernière année possible. Toutefois, il est demandé aux étudiants de se manifester cette année et de faire part cette année de leur volonté de rentrer dans le DT et ce, afin de pouvoir évaluer le volume d'étudiants.

1^{ère} semaine du mois de mars 2016 : ouverture des CSD2.

Les mesures transitoires, approuvées par l'assemblée de l'IUFE, concernent les étudiants au bénéfice de 90 crédits ECTS dans une discipline d'enseignement pour l'admissibilité.

A ce jour reste à définir de quelle manière ces mesures vont être mises en place.

Les candidats au bénéfice de 90 crédits auront la possibilité de s'inscrire jusqu'au 1^{er} janvier 2018, quand bien même 120 crédits sont à présent exigés. Il sera spécifié aux étudiants sous quel règlement ils sont soumis. Toutefois ce sont les mêmes règles valables et appliquées pour tous les étudiants du DT sur les 3 années académiques d'application du DT.

Retour sur les avancées du travail de la Task-Force

- Mise en application de la nouvelle LIP (distinction de l'admissibilité et de l'attribution des stages)
- Stabilisation des mesures transitoires
- Stabilisation du DT
- Une directive d'application est en cours d'élaboration
- Une décision sera prise ultérieurement au sujet des inscriptions en 1^{ère} année
- Est définitivement maintenue la fermeture du CCDIDA

La Task force, après 2 mois impartis pour ce faire, a maintenant rendu au Département ses travaux contenant des propositions/solutions qui font suite aux demandes et attentes communiquées par la Conseillère d'Etat à l'automne 2015.

Suite à l'intervention des Associations professionnelles (AP) qui relèvent et regrettent que la situation actuelle fasse encore état de points indéterminés telle que la directive d'application de la nouvelle LIP, PM rappelle que cette rencontre du 7 mars avec la Conseillère d'Etat permettra précisément d'aborder ces différents sujets et de soumettre à l'ensemble des partenaires :

- Les modalités (sur la base des éléments connus par l'IUFE et les différents intervenants) d'une proposition d'un nouveau plan de formation
- La directive d'application de la nouvelle LIP ==> Les modalités d'attribution des stages
- La stabilisation du DT
- La stabilisation des mesures transitoires

Ces points seront dès lors mis en négociation et en concertation.

Les AP font état d'une lettre qu'ils ont adressée au Département et qui est malheureusement restée sans réponse.

PM confirme en effet ne pas avoir quittancé ce courrier, et prend personnellement la responsabilité de ne pas avoir accusé réception de cette correspondance estimant que les choses avaient été clairement spécifiées dès l'automne 2015, au sujet des 2 mois impartis par la Conseillère d'Etat afin qu'un groupe de travail puisse faire des propositions permettant de mettre en place des solutions qui répondraient à ses demandes. En janvier et février 2016, durant 8 séances de travail, la Task force s'est investie dans ce sens et a rendu aujourd'hui le fruit de ses travaux à la Conseillère d'Etat qui, après consultation, va rencontrer les différents partenaires afin de leur soumettre ces propositions techniques et ouvrir les échanges sur ces points.

Les Associations professionnelles n'avaient pas connaissance d'un calendrier aussi précis et défini. Il leur manquait certaines informations.

IM rappelle le contexte et les suites du rapport de la Cour des Comptes qui a polarisé bon nombre de forces.

PM rappelle à son tour les difficultés qui découlent du cadre budgétaire qui n'est pas défini, ce qui complexifie la situation, les incertitudes quant aux futurs engagements au niveau du DIP, les contraintes complexes qui existent et qui rendent si difficile la stabilisation de l'IUFE et sa gestion des flux.

Monsieur le Vice-recteur, Michel Oris (MO), met d'une part l'accent sur la situation complexe et délicate depuis, entre autres, la fermeture du CCDIDA et, d'autre part, la difficulté pour l'institut de pouvoir gérer les flux d'étudiants. L'aspect financier excessivement inquiétant devant la diminution conséquente des ressources. Il rappelle les conséquences dramatiques des 120 crédits pour la Faculté des lettres. Il termine son intervention en soulignant les difficultés pour les directions RH du DIP, dans leurs rapports avec les directions d'écoles, pour l'attribution des stages. La différence à faire entre les conditions d'engagement et les conditions de stage est un point délicat, tout comme l'équité de traitement pour l'admission dans la formation, qui se doit d'être respectée et garantie.

IM informe que les dernières conditions pour la reconnaissance CDIP ont été remplies. Une réponse formelle serait donnée en mars 2016.

MESP

Les admissions sont en cours jusqu'au 18 mars 2016.

Le dossier qui se constitue pour la demande de reconnaissance CDIP sera terminé en mai 2016.

Intervention de l'OMP, en la personne de Renato Bortolotti (RB), qui relève et insiste sur la pénurie existante d'enseignants spécialisés. C'est une problématique importante dont les conséquences sont préoccupantes. Les étudiants MESP engagés n'ont pas fait la FEP, et cela pose un problème d'identité professionnelle et de collaboration. L'OMP s'interroge et ce d'autant plus que chaque année le nombre d'étudiants qui s'inscrivent pour suivre la formation FEP est important. Mais ils ne poursuivent pas en faisant la MESP.

Cette pénurie devrait nous amener à l'obligation de chercher d'autres dispositifs tels que la MESP en emploi. Cette demande doit être étudiée, de même qu'un dispositif de type formation continue CAS/DAS.

L'OMP est dans l'attente d'une réponse permettant de solutionner cette problématique de flux espérés qui ne correspondent pas du tout aux flux réels.

Il faut qu'une certaine forme de mobilité professionnelle en enseignement primaire et en enseignement spécialisé, à savoir dans les deux sens, puisse se faire et ce, d'autant plus que le Département travaille pour un projet d'école inclusive à large spectre.

IM informe que selon sa dernière réunion à Swissuniversities ce n'est pas seulement un problème genevois.

C'est un problème généré à une échelle bien plus importante, et à ce jour des solutions n'ont pas encore été trouvées. IM propose que soit regardé ce qui est proposé ailleurs et ce qui a été évalué ou pas. Elle souhaite que les choses ne se fassent pas dans la précipitation, mais de façon réfléchie.

La proposition formulée par l'OMP, à savoir un dispositif MESP en emploi, est totalement soutenue par Madame Mérad, Service RH-EP. Ce projet est effectivement à étudier. Il faut mettre l'accent sur la plus-value que représente pour un étudiant FEP de poursuivre avec une formation/spécialisation MESP.

Les Associations professionnelles relèvent qu'il est regrettable pour un étudiant qui a obtenu son diplôme FEP, d'ajouter 2 années supplémentaires de formation durant lesquelles il n'aura pas possibilité d'obtenir d'annuité. C'est une perte pour lui et il faudrait peut-être réfléchir sur ce point.

5. Divers

- IM revient sur sa séance du jour avec la CDIP, qui lui a confirmé sa volonté de poursuivre le dialogue avec le monde de la recherche. IM a fait part de son souhait d'une collaboration au sens plein et entier.
- IM a reçu confirmation ce jour que la didactique disciplinaire est une priorité fédérale (d'où le lancement le 4 février 2016 du Centre de compétences romand de didactique disciplinaire).
- Les associations professionnelles évoquent les compléments de formation pour la Forensec, pour les personnes qui auraient une formation d'un autre canton, ou qui se sont formées à l'IFFP mais qui veulent enseigner au collège.

IM informe que pour les personnes ayant une formation d'un autre canton, qui sont passées par la CDIP, qui sont théoriquement employables, un parcours aménagé leur est proposé. L'IUFE n'a pas rencontré de cas d'étudiants ayant fait l'IFFP.

La séance est levée à 19h00.